Infos retraités-ées

Retraité-e-s un jour
Révolté-e-s toujours!!

La solution la cgt La résistance

Une grande Dame encore debout !!

Ambroise Croizat déclarait à l'Assemblée nationale, en octobre 1950 : «Jamais nous ne tolérerons que soit renié un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir, et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès… »

Sans doute, le besoin de sécurité est aussi ancien que l'humanité elle-même. Et c'est d'abord au sein des familles et des communautés villageoises que se forment les premières protections contre les aléas de la vie. Les pouvoirs civils ou religieux qui encadrent les sociétés traditionnelles puisent également une grande part de leur légitimité dans la «securitas » qu'ils assurent à ceux qu'ils prétendent diriger ou conduire. Des instituions, religieuses notamment, se spécialisent dans l'assistance et la charité et fournissent un remède, certes limité, mais indispensable au soulagement de la pauvreté. Le monde du travail n'échappe pas à ce besoin de protection. Contre le chômage, la maladie ou les accidents du travail, les «confréries et corporations» puis le «compagnonnage » façonnent, dès le Moyen Âge, les premiers outils de la solidarité.
Le rôle conjoint d'Ambroise Croizat et de la CGT Il faut souligner ici le rôle du ministre du Travail Ambroise Croizat (21 novembre 1945-4 mai 1947) dans l'édification de l'instituions. Entouré d'éminents collaborateurs (Pierre Laroque, Francis Netter, Henri Raynaud, etc), il va jouer un rôle décisif dans la mise en place des nouveaux organismes de l'institution. Sous son impulsion, un immense chantier s'ouvre. Mais il serait injuste, aussi, d'oublier le rôle de la CGT dans cette œuvre. En six mois, près de cent trente-huit caisses sont édifiées, grâce en partie à l'action des petites mains de la centrale ouvrière. Habile politique, Croizat déjoue les manœuvres du MRP, de la Mutualité et du patronat pour faire reculer la date de mise en place des nouveaux organismes, pour maintenir les caisses d'affinités ou pour accorder aux allocations familiales une totale autonomie.

Rugueux, offensif dans son rôle de ministre, il est capable néanmoins d'élaborer des compromis satisfaisants. Ainsi, concernant la désignation des futurs administrateurs, l'administration avait fait le choix d'attribuer sur la base de la représentativité des diverses organisations les deux tiers des sièges aux représentants des salariés, le reste aux employeurs. Mais de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer le retour du principe de l'élection pour la désignation des administrateurs. La loi du 30 octobre 1946 leur donnera satisfaction. Les premières élections donneront lieu à des manœuvres diverses, mais finalement elles seront un succès pour la CGT

Conscients de cette histoire, à nous de mener le combat engagé par la CGT pour une protection sociale du XXIème siècle répondant aux besoins de tous.

Repères chronologiques

- **1898 :** la loi du 8 avril oblige les employeurs à prendre en charge le risque lié aux accidents du travail en s'assurant.
- **1910 :** la loi du 5 avril 1910 institue un régime d'assurance vieillesse obligatoire pour les salariés du commerce et de l'industrie.
- **1918 :** mise en place des premières caisses de compensation, piliers de la politique familiale avant la création des caisses d'allocations familiales.
- **1928-1930 :** les Assurances sociales couvrent dorénavant les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès pour les salariés titulaires d'un contrat de travail.
- **1941 :** instauration du régime de retraite par répartition et du minimum vieillesse.
- **1945 :** ordonnances fondatrices de la Sécurité sociale.
- **1946 :** la loi du 22 août étend les allocations familiales à presque toute la population.
- **1961-1966 :** mise en place des régimes autonomes d'assurance maladie-maternité-invalidité obligatoire des exploitants agricoles et des professions indépendantes.
- **1967 :** les ordonnances Jeanneney assurent la séparation financière des risques.
- **1975 :** généralisation à toute la population active de l'assurance vieillesse obligatoire.
- **1999 :** mise en place de la couverture maladie universelle pour les plus démunis.

La sécu, elle est à nous !! On s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder « Slogan que l'on entends dans les manifs,

Infos retraités-ées

Retraité-e-s un jour
Révolté-e-s toujours!!

Toujours plus de riches !!

La 39e version annuelle de la liste Forbes dénombre les 3 028 milliardaires que compte le monde soit 247 de plus que l'année dernière, cumulent désormais un montant record de 16 100 milliards de dollars, soit 2 000 milliards de dollars de plus qu'il y a un an.

S'ils sont plus nombreux, ils sont aussi plus riches. Le total de leurs fortunes atteint le chiffre record de 16 100 milliards de dollars, soit 2 000 milliards de plus qu'il y a un an. Soit encore plus que le produit intérieur brut (PIB) cumulé de tous les pays du monde, à l'exception des États-Unis et de la Chine. Leur patrimoine moyen s'élève désormais à 5,3 milliards de dollars, en hausse de 200 millions de dollars par rapport à 2024.

Après l'avoir dominé, le milliardaire français Bernard Arnault se retrouve cette année en cinquième position du classement Forbes. Pas la peine de se précipiter pour donner à la cagnotte avec une fortune estimée de 178 milliards de dollars , il a de quoi voir sereinement arriver le 15 du mois !

C'est pourquoi, les retraités-ées CGT/MEL revendiquent la revalorisation immédiate des pensions et retraites de 10% et l'augmentation des Minimum Contributif (MICO) de 300€ !!

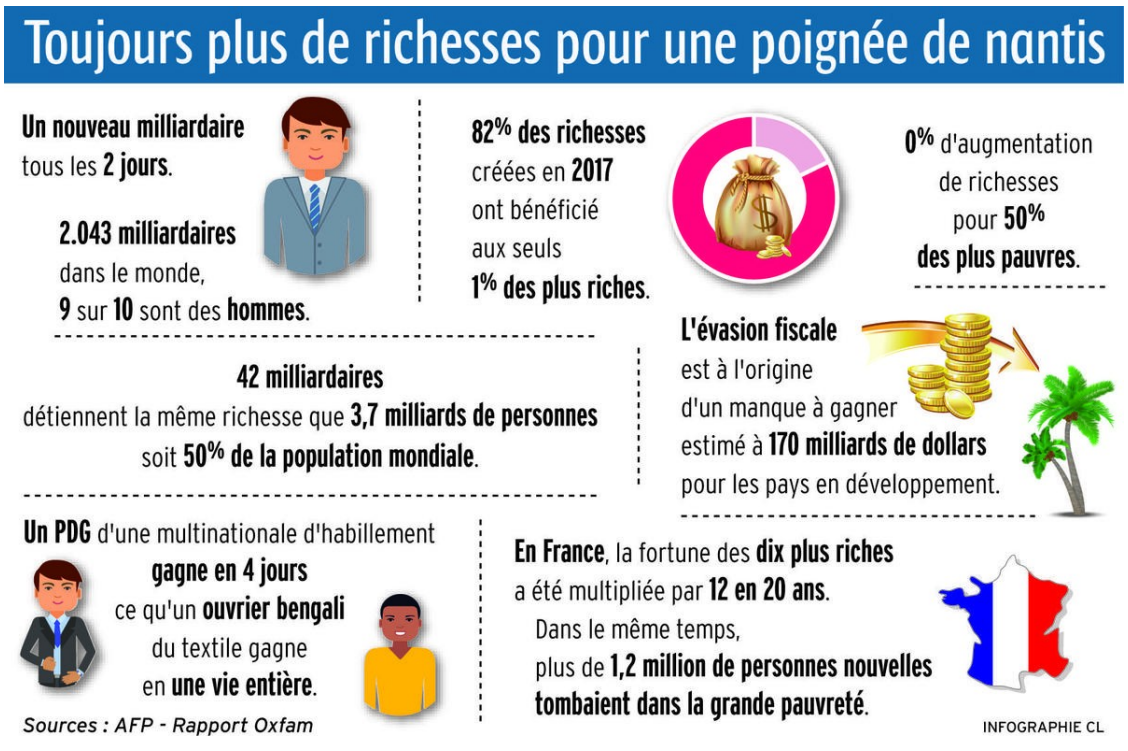

Depuis la condamnation de Marine Le Pen, le RN mène une campagne dangereuse contre l'État de droit et la démocratie. Et trouve des relais au-delà des rangs de l'extrême droite.

La CGT condamne fermement ces attaques, apporte son soutien aux magistrat·es et appelle à résister avec détermination à l'offensive idéologique en cours.

La condamnation en première instance de Marine Le Pen et de 24 cadres du RN pour détournement de fonds publics ou recel a déclenché une violente campagne contre le système judiciaire et l'Etat de droit. En mettant en cause la séparation des pouvoirs, l'extrême droite s'en prend ouvertement à un fondement de notre République démocratique. Les attaques prennent aussi la forme de menaces contre une juge et contre le syndicalisme dans la magistrature.

La CGT condamne fermement ces attaques et les relais qu'elles trouvent au-delà des rangs de l'extrême droite. Elle affirme son plein et entier soutien aux magistrat·es dans l'exercice de leurs fonctions, sur leur liberté d'organisation syndicale et sur les moyens dont la justice doit être dotée pour assumer ses missions.

Portée par le RN, la campagne en cours est relayée par les dirigeants de l'Internationale autoritaire, de Musk à Poutine, en passant par Orban et Netanyahu Ces soutiens remettent en lumière la nature profonde de l'extrême droite française : en Russie, en Hongrie, en Israël, aux États-Unis, les pouvoirs en place attaquent frontalement les piliers démocratiques et en particulier l'indépendance de la justice.

Alors que les premières enquêtes d'opinion attestent du fait que la majorité de la population estime normale la décision prise par la justice, la CGT appelle à résister avec détermination à l'offensive idéologique en cours et à la vigilance quant aux possibles évolutions de la situation.

Montreuil, le 2 avril 2025

De l'argent pour le logement, pas pour l'armement !!

Alors que les expulsions locatives n’ont jamais été aussi nombreuses, l’Assemblée Nationale se prépare à examiner le projet de loi porté par la ministre du logement Valérie Letard, mais initié par Kasbarian. Ce projet de loi vise à « mettre fin au logement social à vie », comme si c’était un privilège, et de faciliter les expulsions.

Faible avec les puissants et dur avec les plus fragiles, voilà la réalité du gouvernement macroniste qui fait chaque année 200 milliards d’euros de cadeau fiscaux aux plus riches, trouve l’argent pour préparer la guerre alors que pour les plus pauvres, le coût du logement dépasse parfois 50 pour cent du budget du foyer, et que trop souvent ils ont à choisir entre remplir le frigo et se chauffer.

Dire NON au retour des expulsions, NON au projet de loi vise à « mettre fin au logement social à vie » et exiger un logement accessible à tous !